

# COMPTE RENDU de CONSEIL MUNICIPAL

## du 11 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine HALLIER, Maire.

**Etaient présents:** M-C. HALLIER, G. DEBEAUFORT, Luc LELONG, D. PINCHON, D. GARRÉ, F. RICHE, P. TREFERT, L. LELONG, F. EVRAD, X.PRIN, S.MULPAS, B. BOITELLE, J. ERAMO

**Etaient absents représentés:** D. NEVEUX par X. PRIN

**Secrétaire de séance :** François RICHE

Lecture et approbation du compte rendu de Conseil Municipal du 17 juillet 2015.

Avant de commencer la réunion, Madame le Maire informe les Conseillers de la démission de Monsieur RICARD Stéphane pour raison professionnelle. Bien que devant quitter Berry-au-Bac, Monsieur RICARD dit en garder un souvenir agréable et félicite la Municipalité actuelle pour le travail d'ores et déjà effectué.

### **1- Suppression des postes d'agent technique (2h/sem), d'agent de cantine à temps partiel (6h21/sem), et création du poste d'agent technique à temps partiel (8h21/semaine)**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées et conformément à la délibération de Conseil DE-2015-26 du 04 juin 2015 portant modification des emplois du temps des agents de services scolaire et périscolaire, Madame le Maire propose la modification des contrats de travail de Madame PINCHON en procédant à la suppression des postes actuels (agent technique 2h/semaine et agent de cantine 6h21/semaine) et à la création d'un poste d'agent technique regroupant les deux précédents (8h21/semaine) à compter du 1er septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

\*ACCEPTTE la suppression des postes d'agent technique (2h/sem) et d'agent de cantine (6h/sem),

\*ACCEPTTE la création du poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet à raison de 8h21 par semaine (temps de travail annualisé) pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux et de surveillante de restauration scolaire,

\*AUTORISE Madame le Maire à nommer Madame PINCHON sur ce poste à compter du 1er septembre 2015 pour une durée de un an,

\*PRECISE que la rémunération reste inchangée,

\*DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

### **2- Suppression du poste d'agent technique (25h/semaine) et création du poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à 35h**

Conformément à la délibération de Conseil DE-2015-13 du 26 mars 2015 portant modification du contrat de travail de l'agent des services techniques et la décision ayant été prise de nommer Monsieur OUDIN stagiaire de la fonction publique à compter du 12 novembre 2015, il convient de supprimer et de créer les postes en conséquence.

Aussi, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

\*CONFIRMENT la suppression du poste d'agent technique contractuel de 25h par semaine à compter du 12 novembre 2015,

\*ACCEPTENT la création du poste d'adjoint technique territorial 2ème classe à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux et des espaces verts à compter du 12 novembre 2015,

\*DECIDENT d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence,

\*DISSENT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

### **3- Demande de subvention de l'association *Le Regain " Roucy d'hier et de demain "***

Madame le Maire donne lecture du communiqué de l'association Le Regain portant demande de subvention pour la création en commune de Roucy d'une stèle commémorative en mémoire des 6 poilus fusillés pour l'exemple de mai 1916 à juin 1917 au pied du château de Roucy au lieu-dit la Mutte des Grillots.

Elle appelle les Conseillers à délibérer et le débat laisse apparaître la difficulté d'apporter un soutien financier à une telle entreprise compte tenu des frais passés (et à venir) engagés dans le monument des chars pour sa restauration et son entretien.

Bien que sensibles à l'Histoire, les Conseillers REFUSENT majoritairement cette subvention. (5 abstentions et 9 voix contre).

#### **4- Reconduction de la convention d'adhésion de la Commune au service de prévention et de santé au travail - Centre de Gestion de l'Aisne**

La convention d'adhésion au service de prévention et de santé au travail du CdG 02 arrivant à échéance en décembre 2015, Madame le Maire, après un bref rappel des missions, demande à ses Conseillers de statuer sur son éventuelle reconduction.

Elle rappelle que l'adhésion en est gratuite et que seules les visites médicales sont facturées 60€ par agent et par visite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les Conseillers AUTORISENT Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de prévention et santé au travail du Centre de Gestion de l'Aisne.

#### **5- Approbation du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail 2014 (RASSCT 2014).**

Considérant la nécessité d'élaborer le RASSCT pour l'année 2014 et de le transmettre au Centre de Gestion Départemental de l'Aisne,

Vu le RASSCT établi par la secrétaire de mairie faisant état d'un d'accident de travail pour 2014 donnant lieu à un arrêt de travail de 5 jours sur un effectif total au 31.12.2014 de 6 personnes dont 2 hommes (1 titulaire et 1 contractuel de droit public) et 4 femmes (2 titulaires et 2 contractuelles de droit public)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

\*ADOpte le rapport annuel de la santé, de la sécurité et des conditions de travail (RASSCT) pour l'année 2014,

\*AUTORISE Madame le Maire à transmettre au Centre de Gestion Départemental de l'Aisne le RASSCT pour qu'il soit adopté par le Comité Technique Paritaire CTP.

#### **6- Adhésion au service de broyage de branches du SIRTOM**

Par délibération en date du 25 juin 2015, le comité syndical du SIRTOM du Laonnois a décidé la mise en place d'un service de broyage de branchage destiné aux Communes. Ce service permettant de traiter in situ les déchets de branchage exclusivement issus des services municipaux sera facturé aux Communes 37.97€ TTC de l'heure + 0.76€TTC du km parcourus (temps de travail de l'agent compris).

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal REFUSE d'adhérer au service proposé par le SIRTOM pour le moment mais prend bonne note de l'existence de ce service.

#### **7- Demande de dérogation scolaire**

Bien que les Conseillers aient déjà statué contre les demandes de dérogations scolaires, Madame le Maire leur propose de réfléchir sur une nouvelle demande reçue en Mairie et pour laquelle l' Inspecteur d'Académie a demandé qu'une décision rapide soit prise.

Contrairement aux précédentes demandes, il ne s'agit pas d'une dérogation de confort.

Un enfant de la Commune doit bénéficier d'un enseignement spécialisé et destiné aux allophones que seule l'école de Saint Exupéry de Laon propose.

Le coût pour la Commune serait au maximum de 1000€ en remboursement des frais de scolarité.

Il est rappelé que si cette dérogation n'est pas acceptée, l'enfant risque de ne pouvoir intégrer cette classe spécialisée, à moins que Laon accepte de l'accueillir sans contrepartie financière.

Bien que conscients de l'importance pour cet enfant de recevoir un enseignement spécialisé, et après des débats agités, les Membres du Conseil REFUSENT de payer l'intégralité des frais de scolarité et donc REFUSENT la demande de dérogation. Ils redoutent de créer un précédent et doutent de la capacité du budget communal à résister aux prochaines dérogations de ce type qui risquent d'être nombreuses au vue de la situation actuelle.

#### **8- Consultation pour Avis sur le Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de PONTAVERT**

Le Conseil Municipal de Pontavert ayant statué sur son PLU modifié le 29 juin 2015, il convient pour les Communes ayant demandé d'être consultées d'émettre leur avis.

Après en avoir discuté, les Conseillers émettent un AVIS FAVORABLE au projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par le Conseil Municipal de Pontavert.

#### **9- Réalisation de la dotation pour provision d'exploitation**

En 2011, la Fondation de France a donné la somme de 23 171.76€ à la Commune en vue de futurs travaux d'entretien du monument des chars. Bien qu'inscrite au Budget, cette provision n'a jamais été réalisée dans les faits.

Pour ce faire, il convient de réaliser des écritures comptables, c'est à dire de faire un mandat (de dépense) afin de mettre cet argent "de côté".

Les membres du Conseil conscients de l'importance de différencier cette donation aux recettes de la Commune et de garder cet argent en vue des travaux de rénovation et d'entretien prévus en 2016 **AUTORISENT** Madame le Maire à faire un mandat au compte 6815 d'un montant de 23 171.76€.

### Questions diverses

\*Monsieur BRISOUX Alain accepte d'être agent recenseur lors du **recensement de la population** prévue en janvier et février 2016. Une délibération sera prise prochainement dès que tous les éléments nécessaires à la bonne organisation de la campagne de recensement seront connus.

\*Madame le Maire informe les conseillers d'une ouverture prochaine d'une enquête publique portant sur une **demande d'extension du périmètre d'épandage** (de calcifield: boues de papèteries) au titre de la législation sur les installations de la SAS GREENFIELD de Château-Thierry. Monsieur RICHE connaissant bien les pratiques en matière d'épandage en rappelle les avantages et inconvénients.

\*En vue des **élections régionales** du 6 et 13 décembre 2015, Madame le Maire et ses Conseillers constituent le tableau de tenue du bureau de vote.

\*L'**Association Cote 108** propose une **exposition** de leurs travaux le 24 et 25 octobre 2015 en salle des fêtes de Berry-Au-Bac (programme affiché sous le porche de la mairie)

\*La **Marche de Sapigneul** est organisée le 15 novembre 2015. Le départ devrait se faire du pont de la Cote 108 à 13h30. Une visite du site "cote 108" sera proposée à 15h pour une participation de 2€ .

\*Le **dossier de mise en accessibilité handicap des bâtiments communaux** qui doit être transmis en Préfecture avant le 27 septembre est en cours de réalisation. Les travaux consisteront en la création d'une grande rampe pour accéder à l'école. Un toilette handicapé sera créé en lieu et place des 2 actuels. Pour l'accès aux classes, une dérogation sera réclamée afin de pouvoir ouvrir les 2 vantaux des portes en cas de besoin plutôt que d'en changer. Pour l'église, une rampe amovible devrait suffire et pour la mairie, il conviendra d'aménager la rampe existante et de prévoir l'aménagement de toilettes.

\***Rappel des projets USEDA**: suite et fin de l'éradication des ballons fluorescents en 2016, enfouissement des lignes pour renforcement Rue des Ecoles en 2016

\*Pour le **Noël de la Commune** un goûter-spectacle sera proposé le dimanche 20 septembre 2015 en salle des fêtes de Berry-Au-Bac.

\*Les factures relatives au pompage du **système d'assainissement** défectueux du **nouveau lotissement** ont été transmises à LOGIVAM qui a fait appel à son assurance. Les **travaux de mise en conformité** seront effectués entre le 25 et 29 septembre 2015.

\*La **commission des travaux** doit se réunir le 21 septembre pour parler des **divers travaux** à réaliser sur le territoire communal.

\*L'**école communale** accueille 72 enfants dont 26 en maternelle, 22 en cycle 2 (CP, CE) et 24 en cycle 3 (CE1, CM1 et CM2)

\*Le **musée des blindés** de Saumur fait un **appel au don** pour la restauration des chars de 1917 dont le bulletin de souscription est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

\*Madame MULPAS demande au Conseil Municipal d'étudier la possibilité de créer un **terrain de cross** aux abords du terrain de foot et un **parcours de santé** sur le territoire communal.

\*En cette période de centenaire de la première guerre mondiale, Madame MULPAS souhaite mettre le **bleuet à l'honneur** sur la Commune. Il est envisagé d'aménager des parterres de bleuets à l'entrée et à la sortie de Berry-au-Bac.

\*Témoin de plusieurs excès de vitesse et comportements dangereux aux abords de l'école communale, Madame MULPAS sollicite de la Municipalité qu'elle **matérialise la zone 30**. Madame le Maire et les Conseillers déplorent, eux aussi, ces comportements à risque mais ne sont pas convaincus par l'efficacité d'un marquage au sol. En revanche, un second panneau "ralentir école " va être installé.

\*Un **panneau** annonçant l'arrivée dans Berry au Bac en venant de Guignicourt est **manquant**. Etant détérioré il a été enlevé pour ne causer aucun danger. Le service technique communal sera en charge de poser le nouveau panneau toujours en attente de livraison.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h15.

Marie-Christine HALLIER,

